



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 18h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

**Présents** : Monsieur René JEMMELY, maire.  
Monsieur Didier FLECK, adjoint.  
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

### **Ordre du jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) 2<sup>ème</sup> lecture du budget de l'exercice 2013 ;
- 5) Fixation de la taxe professionnelle communale pour 2013 ;
- 6) Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition : Contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG ;
- 7) Nomination du président, vice-président et des suppléants du local de vote pour 2013 ;
- 8) Propositions de motions et de résolutions ;
- 9) Rapports des commissions ;
- 10) Fixation des dates des prochaines commissions ;
- 11) Questions et divers.

### **Décisions prises durant la séance du Conseil municipal**

- Approbation du budget de l'exercice 2013 : unanimité.
- Taxe professionnelle communale 2013 : unanimité.
- Délibération pour le déménagement de l'entreprise Maury de Forestal à une zone industrielle : unanimité.
- Aller de l'avant pour la sécurité sur la route du Pré-Recoux et le chemin de Cusinand : unanimité.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2012**

M. ETIENNE, page 6 : ce n'était pas possible de transmettre le texte de la délibération au bureau du Conseil municipal le 30 octobre, puisque le groupe de travail se voyait le 2 novembre.

M. GAILLARD : la date de la rencontre du groupe de travail a été fixée après avoir parlé de rendre le texte au bureau le 30 octobre et personne n'est revenu là-dessus.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

### **2.1 Rencontres communales pour un développement durable**

Il s'agit d'une formation de quelques heures dont les informations ont été annexées à la convocation à cette séance du Conseil municipal. Les conseillers peuvent s'inscrire directement.

M. GOY participera à cette formation.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Ouverture gravière Champs-Pointus**

Il s'agit de l'exploitation de la dernière parcelle qui comprend l'ancienne route d'accès à la gravière (côté route de Sézegnin). Cela fait partie du plan d'extraction.

Durée : 2 ans.

### **3.2 Manège d'Avusy**

Le département nous a enfin répondu le 23 octobre dernier.

En résumé, le courrier nous informe qu'il n'y a aucun nouvel élément, puisque la cause reste encore à juger en ce qui concerne la procédure pendante devant la Cour de justice.

Le Tribunal administratif est saisi d'une seconde procédure qui reste suspendue dans l'attente de l'issue de la première procédure.

Le département ne manquera pas d'aller de l'avant, dès qu'un jugement sera entré en force pour le 1<sup>er</sup> litige...

### **3.3 Rencontre avec M. MAUDET et M. LONGCHAMP lors de la séance des communes de la Champagne**

M. LONGCHAMP, conseiller en charge de l'aménagement du territoire, avec lequel ont été abordés des sujets d'ordre général pour les communes de la Champagne, notamment des pénétrantes évoquées dans le plan directeur cantonal 2030, nous a expliqué que ce sujet n'était pas de son ressort, mais de celui de la mobilité. D'un point de vue plus personnel, M. JEMMELY a tenu à lui parler de la problématique des jardins de week-end. M. LONGCHAMP a demandé à ce que le dossier complet lui soit envoyé. Enfin, nous avons parlé des demandes de déclassement de terrains sur notre commune et il serait bien de les intégrer dans le PDC 2030, dont la nouvelle version devrait paraître en février 2013.

Lors de cette discussion, M. FLECK en a profité pour aborder le sujet du Grand Genève et du problème de la circulation, de l'encombrement et de l'aménagement à nos frontières. Le Conseil d'Etat essaie de rééquilibrer en prévoyant plus d'emplois de l'autre côté de la frontière et plus de logement chez nous pour éviter trop de déplacements. Genève se sent en peu mal à l'aise à cause de la colonisation des régions frontalières. Bref, nous ne sommes pas dans l'harmonie.

Un tour d'horizon a ensuite été fait avec M. MAUDET et M. GRANDJEAN, chef de poste de Lancy-Onex, où les communes de la Champagne ont exprimé leur souhait d'avoir plus de présence policière et surtout que cette présence soit visible dans nos communes. Pour l'heure, ce n'est pas possible, mais la volonté est de créer un partenariat plus fort entre la police municipale et la police cantonale.

Il a également été question de la surveillance mutuelle. Il faut savoir que 30 % des cambriolages ont lieu sans effraction.

A ce propos, M. VEUILLET, habitant de la commune, n'a pas réussi à intéresser suffisamment de monde pour pouvoir organiser une « tournée sécurité » et il abandonne.

#### 3.4 Groupe pour l'encouragement à la qualification et l'insertion professionnelle

Il s'agit d'une commission cantonale officielle, née d'un audit qui a conclu que cette insertion des jeunes était lacunaire sur le plan de l'identification des jeunes qui interrompent leur formation professionnelle et aussi sur l'inventaire insuffisant des moyens pour s'en occuper.

Le but de ce groupe est de recenser les moyens pour ramener les jeunes à la formation et justement, de recenser les formations possibles.

La question qui se pose est de savoir comment identifier les jeunes qui sont en rupture. Si quelqu'un à des idées, M. FLECK est preneur.

#### 3.5 Travaux fibre optique

Sont en cours et avancent bien.

Le bus ne passera plus dans le village de Sézegnin à partir du lundi 19 novembre. Il tournera en haut de la fontaine pressoir, empruntera la route de Sézegnin et tournera sur la route de Forestal pour desservir Athenaz et Avusy. Les horaires ne changeront pas. Pour Sézegnin, l'arrêt provisoire se situera en haut de Sézegnin, sur la route du Creux-de-Boisset, juste après la fontaine pressoir.

La durée de ces travaux est de 3 semaines.

Les informations quant à ces perturbations ont uniquement été distribuées aux habitants de Sézegnin, pour la partie travaux. Pour la partie TPG, ce n'est pas nous qui maîtrisons.

#### 3.6 Poteau incendie

En collaboration avec la compagnie des sapeurs-pompiers et profitant des travaux, nous regardons pour installer des poteaux à incendie, plus accessibles et plus sûrs que les bouches.

Au niveau du budget, nous disposons de Fr. 8'000.-- par année pour ce genre d'aménagement.

#### 3.7 Centrale photovoltaïque

Le DIP n'est pas d'accord que la commune utilise le WIFI de l'école, pour l'affichage des données de cette centrale.

Nous avons dû souscrire un nouvel abonnement auprès de Swisscom pour un modem utile à la centrale et aux pompiers (voirie).

Il sera installé d'ici à la fin de la semaine.

#### 3.7 Abribus au chemin des Quoattes

Fr. 11'000.-- pose comprise, mais sans socle en béton. Prévoir Fr. 2-3'000.-- de plus.

Ces travaux ont reçu l'aval de la commission correspondante.

**4. 2<sup>ème</sup> lecture et approbation du budget de l'exercice 2013**

La parole est donnée à M. BUBLOZ, président de la commission des finances.

Cinq points ont été repris lors de cette commission :

- 1) Les abonnements de bus : la décision est d'octroyer une participation communale de Fr. 50.-- aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux abonnements, tout au long de l'année et pour toutes les catégories d'âge.
- 2) Terrains Portier : le montant de Fr. 20'000.-- restera inscrit au budget.
- 3) Mémoire des aînés : aucun montant ne sera inscrit au budget 2013. En cas de besoin, une somme pourra être prélevée dans le compte « encouragement à la culture ».
- 4) Isolation bâtiments : avant d'inscrire une quelconque somme au budget, la commission des travaux présentera des projets, sans compter que pour l'immeuble d'Avusy, une somme est disponible dans le patrimoine financier.
- 5) Elaboration du budget : le vœu est que la commission des finances et les conseillers puissent participer en amont et voir dans quelle orientation générale nous pourrions présenter ce budget.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO passe à la lecture de la délibération, et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal

**DECIDE**

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2013 pour un montant de **Fr. 4'025'475.--** aux charges et de **Fr. 4'025'943.--** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **Fr. 468.--**.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2013 à **50 centimes**.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler en 2013 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**5. Fixation de la taxe professionnelle communale pour 2013**

Les conseillers n'ayant pas de remarque, M. JUNGO passe à la lecture de cette délibération et c'est à l'unanimité que le Conseil municipal

**DECIDE**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2013 à **Fr. 30.-**.

**6. Décisions de l'Association des communes genevoises sujettes à opposition : contribution annuelle des communes en faveur de l'ACG**

Pas d'opposition.

**7. Nomination du président, vice-président et des suppléants du bureau de vote pour 2013**

L'Entente propose M. Samuel VILLARS - qui a été contacté - comme président du bureau vote.

Les autres groupes n'ont personne à proposer. Le dernier délai est fixé au 30 novembre pour transmettre les noms pour les autres fonctions du bureau de vote.

M. MEYER suggère à nouveau de demander aux sociétés communales de proposer quelqu'un, ce qui constituerait une contrepartie des subventions qu'elles reçoivent.

Mme CERUTTI ne partage pas cet avis car les sociétés s'investissent déjà. Il y a bien d'autres personnes que nous ne voyons jamais sur la commune.

## **8. Propositions de motions et de résolutions**

Il s'agit de la nouvelle mouture de la délibération pour le déménagement de l'entreprise Maury

Dans ce projet, le groupe de travail a essayé d'être cohérent, clair et de tenir compte de l'aspect légal, comme par exemple le fait que nous ne pouvons pas demander un déménagement ailleurs qu'en zone industrielle. Le tout est bien spécifié dans les considérants.

M. JUNGO passe à la lecture de ce projet de délibération :

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05)

Attendu que la SABLIERE DU CANNELET exerce de manière illégale l'activité de recyclage des déchets de chantiers sur les parcelles No 85, 86 et 87 de la Commune d'Avusy.

Attendu que l'arrêté du Tribunal fédéral du 13 mai 1997 a confirmé l'impossibilité d'autoriser par voie dérogatoire, l'exercice d'une activité industrielle de traitement de déchets en zone agricole.

Attendu que le projet de loi PL 8706 indiquait comme mesure de compensation pour le déclassement au Bois-de-Bay de 191'000m<sup>2</sup> de terrains agricoles, le transfert de la SABLIERE DU CANNELET permettant de restituer à l'agriculture une superficie d'environ 40'000m<sup>2</sup> (PL 8706, page 13).

Attendu qu'en 2007 le Grand Conseil a voté cette loi modifiant les limites de la zone industrielle du Bois-de-Bay qui, selon l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, auteur du projet de loi, avait notamment pour objectif de reloger des activités de traitement de matériaux graveleux, actuellement en zone agricole, mais non conformes à cette zone ; tel étant en particulier le cas de la SABLIERE DU CANNELET.

Attendu que la SABLIERE DU CANNELET a refusé de déménager dans la zone industrielle du Bois-de-Bay pour des raisons économiques.

Vu la ferme volonté du Conseil d'Etat d'encourager l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction afin de pallier à l'épuisement des ressources en graves naturelles et de soutenir leur utilisation par des mesures incitatives, qui vont améliorer la rentabilité du recyclage des déchets minéraux de chantiers.

Sur proposition des Conseillers municipaux, MM. BONAITI, ETIENNE, GAILLARD, GASPOZ, GOY, JUNGO et MEYER,

Le Conseil municipal d'Avusy, à l'unanimité

DECIDE

De refuser tout nouveau projet de déclassement en zone industrielle des parcelles No 85, 86 et 87 de la Commune d'Avusy, et demande au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures requises pour faire déménager la SABLIERE DU CANNELET dans une zone industrielle et de restituer à l'agriculture les terrains qu'elle occupe.

M. JEMMELY demande comment les conseillers voient la suite, car demain, il téléphonera à M. MARTELAIN, directeur du GESDEC pour lui faire part de la décision du Conseil municipal et de son incitation au déménagement.

A ce sujet, M. JEMMELY en profite pour informer que l'Exécutif a demandé un entretien auprès du Conseil d'Etat.

Par contre, si le Conseil d'Etat et le GESDEC décident de présenter ce projet de loi au Grand-Conseil et qu'il est accepté, nous aurons de la peine à aller contre ce déclassement par la suite. Mais, s'il faut, il prendra son bâton de pèlerin, comme l'avaient fait les précédents maires.

M. ETIENNE : pour l'instant nous n'avons reçu aucun projet concret du département, nous ne pouvons donc pas nous prononcer... Si nous voulons avoir une chance d'éviter un déclassement, il faut que nous réfléchissions à des propositions, quitte à un déclassement ailleurs sur la commune, mais il faut laisser venir les événements.

Le but aujourd'hui était de prendre une position claire, et là, il n'y a plus d'ambiguïté.

M. FLECK : si nous ne pouvons pas jouer sur le déclassement, nous pouvons peut-être jouer sur les conditions d'exploitation. Personnellement, il aurait mentionné en fin de délibération, que si l'Etat cantonal ne prenait pas en compte la position de la commune, le Conseil municipal établirait des conditions dans lesquelles cette exploitation pourrait se faire et l'Exécutif serait chargé de les proposer au Conseil d'Etat.

#### Motion de M. ETIENNE concernant la grille salariale

L'échelle des traitements du SIS, sur la base de laquelle les salaires des employés de la communes sont calculés, lui est transmise. M. JEMMELY rappelle que cette échelle des traitements est disponible sur Internet.

Pour information : l'échelle du SIS est calculée sur un temps de 40h.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur cette grille salariale, M. ETIENNE revient sur la différence de Fr. 80'000,- au budget et demande si elle est, entre autres choses, liée au départ anticipé de M. TERRIER et à l'entrée en service différée du nouveau secrétaire communal.

M. JEMMELY : oui.

M. ETIENNE va étudier tout ça.

## **9. Rapports des commissions**

### **9.1 Commission travaux**

Sécurité routière à terminer dans la commune : reprise du dossier Trafitec, dans le but d'aménager la route du Pré-Recoux, le chemin de Cusinand, devant la Mairie et la route de Grenand via le CCA.

Dans un premier temps et pour faire un signe, la commission trouve important de réaliser rapidement du concret en restreignant la circulation à la route du Pré-Recoux lorsque les enfants l'empruntent. Pour cela la commission demande à l'Exécutif de se renseigner sur le point de vue légal.

Egalement : étudier la création d'un trottoir au chemin de Cusinand, en sachant qu'il faudrait empiéter sur le domaine privé...

Pour le reste, la commission continue son travail.

Le Conseil municipal est d'accord pour aller de l'avant pour les deux propositions.

### **9.2 Commission économie**

La nouvelle édition d'Avusy Pratique est parue.

Une douzaine d'entreprises ont participé à la soirée. Outre le petit atelier organisé, les sujets tels que : la taxe professionnelle, les impôts, les places de parc dans la commune, la zone d'activité d'Eaumorte, la gestion des déchets et du papier ont été abordés.

Dans son grand ensemble, les entreprises sont satisfaites.

### 9.3 Commission environnement

A fait le tour du CCA en vue de la préparation d'un plan d'action pour réaliser des économies d'énergie.

## 10. Fixation des dates de commissions

- Mardi 20.11.12 à 18h.30 commission sociale – visionnement du film
- Mercredi 28.11.12 à 18h.30 commission sociale
- Mardi 04.12.12 à 20h.30 commission travaux
- Lundi 07.01.13 à 20h.30 groupe « Terrains Portier »
- Lundi 21.01.13 à 20h.30 commission environnement

## 11. Questions et divers

- 11.1 Les conseillers qui forment le groupe de travail pour les terrains Portier sont : pour l'Entente : Claire-Lise HALDEMANN et Olivier GOY, pour les Indépendants : Marc BRÜDERLIN et Claude-André MEYER, pour l'Ouverture : Thierry BUBLOZ et Christian ETIENNE.
- 11.2 M. GOY relève que depuis la rénovation de la salle communale de Sézegnin, il n'y a plus de vestiaires à disposition.
- 11.3 M. GOY constate que, malheureusement, les gens ne respectent pas le tri des déchets. Y a-t-il la possibilité de fouiller dans les poubelles et d'aller trouver les personnes.  
M. GANGLOFF : non, ce n'est pas possible, car cela demande une assermentation.
- 11.4 Mme VENDEIRA demande s'il est prévu de répondre aux questions posées lors de la soirée des habitants ?  
M. JEMMELY : oui.
- 11.5 M. ISELI fait remarquer que les gens se parquent n'importe où lorsqu'il y a des manifestations au CCA (banquettes, champs, etc.) et abîment tout.
- 11.6 M. BONAÏTI demande où en sont les corrections du règlement du Conseil municipal ?  
M. GANGLOFF : elles suivent leur cours.
- 11.7 M. BONAÏTI informe que le traditionnel apéritif des pompiers au four à pain aura lieu ce samedi 17 novembre dès 11h.  
Il sera suivi d'un repas au Renfort où l'Exécutif est cordialement invité. M. JEMMELY excuse d'ores et déjà son absence.
- 11.8 M. GAILLARD remercie pour l'invitation au spectacle de la R'vue. L'année prochaine il faudra mieux s'organiser pour la suite de la soirée.
- 11.9 M. FLECK a pu lire dans les journaux que le Conseil d'Etat a modifié la loi sur l'administration des communes pour élargir la gamme des sanctions applicables aux magistrats qui auraient fautes.
- 11.10 M. GANGLOFF rappelle que le secrétariat se tient à la disposition des conseillers pour faire suivre les différents documents, tels que les délibérations, par exemple.
- 11.11 M. GARDI aimerait juste relever que les entreprises de la commune sont contentes que nous nous intéressions à elles.

La séance est levée à 20h.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :